



Strasbourg, le 15 juin 2009

CDL-PV(2009)002syn
Or. angl

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

79^e SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, 12-13 juin 2009)

CARNET DE BORD

La Commission

- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise, de la Direction Générale des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques du Conseil de l'Europe (DG-HL) et du Conseil consultatif de l'OSCE/BIDDH sur la liberté de religion et de croyance sur le projet de loi portant amendements et addenda à la loi sur la liberté de conscience et les organisations religieuses en **Arménie** ;
- a eu un échange de vues avec M. Gevorg Konstanyan, conseiller au Président de l'Arménie, et a adopté l'avis sur le code civil de l'Arménie sous réserve de certaines modifications ;
- a adopté l'avis sur la loi relative à la tenue des réunions, rassemblements et manifestations de la **Bulgarie** ;
- a adopté l'avis sur les amendements à la Constitution de la **Géorgie** ;
- a adopté l'avis sur la loi organique de la Géorgie sur les modifications et ajouts à la loi organique de la Géorgie sur les unions politiques des citoyens ;
- a adopté l'avis sur le projet de loi sur les réunions de la **République kirghize** ;
- a discuté l'avis sur le projet de loi sur les partis politiques du Kirghizstan et a autorisé le rapporteur à envoyer l'avant projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH aux autorités kirghizes ;
- a eu un échange de vues avec Mme Snezana Malovic, Ministre de la Justice de la **Serbie**, et a adopté l'avis sur les critères et les normes pour l'élection des juges et des Présidents des cours ainsi que l'avis sur le règlement relatif aux critères et aux normes pour l'évaluation des qualités, des compétences et du mérite des candidats pour la fonction de procureur public ;
- a adopté l'avis sur le règlement de l'Assemblée de « **l'ex-République yougoslave de Macédoine** » ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le code électoral de « l'ex-République yougoslave de Macédoine » y compris les amendements adoptés en octobre 2008 ;
- a eu un échange de vues avec M. Mykola Onishchuk, Ministre de la Justice de l'**Ukraine** et a adopté l'avis sur le projet de loi portant amendement à la Constitution de l'Ukraine présenté par le Président de la République ;
- a discuté l'avis sur le projet de loi de l'Ukraine sur le service du Procureur et a autorisé les rapporteurs à envoyer leurs observations préliminaires aux autorités ukrainiennes ;
- a adopté l'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur l'élection des députés du peuple de l'Ukraine (projet de loi n° 3366) ;
- a adopté le rapport sur **l'impact des systèmes électoraux sur la représentation des femmes en politique** ;
- a adopté le résumé des **recommandations émanant des missions d'observation électorale sur le statut internationalement reconnu des observateurs d'élections** ;

- a adopté les lignes directrices conjointes de l'OSCE/BIDDH et de la Commission de Venise sur le **suivi des médias pendant les missions d'observation électorale** ;
- a adopté le rapport sur le **mandat impératif** ;
- a adopté le rapport sur les **sociétés privées à vocation militaire ou sécuritaire et l'érosion du monopole étatique du recours à la force**, sous réserve de certains ajouts ;
- a examiné le projet de rapport sur **l'indépendance des juges**, et a demandé aux membres qui le souhaitent de proposer des modifications par écrit avant le 15 septembre en vue de l'adoption du rapport à la prochaine session plénière ;
- a été informée des suites données à l'avis sur les amendements au code pénal de l'Arménie ; l'avis sur le projet d'amendements à la Constitution de la République d'Azerbaïdjan ; l'avis concernant le projet de loi sur le Ministère public de Moldova ; le mémoire amicus curiae dans l'affaire Bijelić contre Monténégro et Serbie (Requête n°11890/05) pendante devant la Cour européenne des droits de l'homme et l'avis sur le projet de loi sur l'interdiction de la discrimination de la République de Serbie ;
- a eu un échange de vues avec les représentants du Comité des Ministres et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- a été informée de l'échange de vues entre son Bureau et le Comité présidentiel de l'Assemblée parlementaire ;
- a été informée que l'Assemblée parlementaire pourrait demander un avis à la Commission sur la procédure d'élection du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et a convenu que, avant de décider si elle traitera cette question, elle doit recevoir une demande conjointe de l'Assemblée parlementaire et du Comité des Ministres ;
- a été informée des développements constitutionnels au **Japon** ;
- a été informée des développements constitutionnels récents au Luxembourg ainsi que de la demande par le Luxembourg pour un avis de la Commission de Venise sur le projet d'amendements constitutionnels ;
- a fixé les dates des prochaines sessions : 9-10 octobre 2009 ; 11-12 décembre 2009; 12-13 mars 2010; 4-5 juin 2010; 15-16 octobre 2010; 17-18 décembre 2010.